

# Communiqué

---

Pour diffusion immédiate

*Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Pour une description des facteurs de risque et des hypothèses connexes, veuillez consulter la section intitulée « Mise en garde concernant les déclarations prospectives » plus loin dans le communiqué.*

## **BCE SERA ÉLIMINÉE BELL CANADA SERA CONVERTIE EN FIDUCIE DE REVENU**

- **L'élimination de BCE simplifie la structure de l'entreprise.**
- **La distribution annuelle en espèces initiale de la nouvelle fiducie Bell sera de 2,55 \$ par part, en comparaison du dividende actuel de BCE de 1,32 \$ par action, et représente un ratio de paiement cible de 85 %.**
- **Le plan stratégique sera le moteur d'une amélioration de la performance financière en 2007.**

**MONTREAL (Québec), le 11 octobre 2006** – BCE a annoncé aujourd'hui qu'elle mettra fin à ses activités comme société de portefeuille et que Bell Canada sera convertie en fiducie de revenu.

La fiducie, qui portera le nom de Fonds de revenu Bell Canada, vise à créer de la valeur pour les actionnaires grâce à des distributions en espèces accrues et à faire en sorte que la parité concurrentielle continue d'exister sur les marchés de capitaux dans le secteur des télécoms. La distribution en espèces annuelle initiale de la fiducie sera de 2,55 \$ par part<sup>1</sup>, ce qui représente un ratio de paiement cible de 85 % pour 2007.

« L'élimination de BCE est une nouvelle étape dans notre plan visant à nous concentrer sur Bell et nos activités de communications, a déclaré Michael Sabia, chef de la direction de BCE et de Bell Canada. C'est le secteur que nous connaissons, et c'est celui auquel nous allons continuer de nous consacrer. »

« Nos efforts des trois dernières années pour réduire les coûts et améliorer nos capacités d'exécution ont créé des bases solides, a indiqué M. Sabia. En regardant vers 2007, nous nous attendons à observer des tendances que nous prévoyions seulement atteindre en 2008. De plus, nous sommes confiants que la performance financière en progression de nos secteurs de croissance en 2007 contribuera à améliorer à la fois notre rentabilité d'exploitation et nos flux de trésorerie disponibles<sup>2</sup>. » L'entreprise fera connaître son orientation de 2007 en décembre.

« Avec Bell Canada transformée en fiducie de revenu, le ratio de paiement que nous envisageons vise à nous permettre de maintenir la souplesse financière dont nous avons besoin pour assurer notre compétitivité, de financer nos dépenses en immobilisations à des niveaux permettant de soutenir pleinement la croissance, et de réduire notre endettement, a-t-il poursuivi. En même temps, la nouvelle structure de capital vise à assurer une distribution attrayante par part. »

« Dorénavant, nous continuerons de bâtir une entreprise axée sur une expérience client différenciée, qui offre des produits et services de pointe sur les réseaux les plus évolués, a dit M. Sabia. En tant que fiduciaire, Bell continuera d'exécuter son plan stratégique actuel, basé sur la transformation de l'entreprise et l'investissement dans les services de croissance. D'ici la fin de cette année, la part de nos revenus provenant des services de croissance dépassera 50 %. »

La transaction ne modifiera pas les activités courantes et n'aura pas d'incidence sur les employés ou les clients. La conversion en fiducie de revenu survient à un moment propice pour l'entreprise, car ses avantages fiscaux seront entièrement utilisés au premier semestre de l'an prochain, ce qui entraînera une hausse substantielle des impôts en espèces à payer à compter de 2008.

Dans un cadre distinct, le Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales a annoncé aujourd'hui son intention d'acheter toutes les parts du Fonds de revenu Bell Nordiq qu'il ne détient pas déjà, dans l'intention de fusionner ses activités avec celles de Bell Nordiq et de continuer leur exploitation commune au sein d'une même fiducie. « BCE appuie la proposition de Bell Aliant d'acheter la participation minoritaire dans Bell Nordiq, car il en résultera une unique entreprise à vocation régionale », a déclaré M. Sabia.

#### **Points saillants – Détails de la transaction**

- Les actions ordinaires de BCE seront échangées contre des parts du Fonds de revenu Bell Canada à raison de une pour une.
- Une circulaire d'information sera envoyée aux porteurs d'actions ordinaires et privilégiées en décembre.
- Une assemblée extraordinaire des porteurs d'actions ordinaires et privilégiées aura lieu à Montréal en janvier.
- BCE et Bell Canada feront une offre en espèces pour le rachat de toutes leurs actions privilégiées en circulation.
- Une circulaire d'offre publique de rachat sera envoyée aux porteurs d'actions privilégiées en décembre.
- Le rachat des actions privilégiées aura lieu après l'approbation du plan d'arrangement par les actionnaires et le tribunal.
- On vise à ce que les transactions soient conclues et à ce que les parts du Fonds de revenu Bell Canada commencent à se négocier au premier trimestre de 2007.

Les conseils d'administration de BCE et de Bell Canada ont approuvé de façon unanime ces transactions.

#### **Conséquences fiscales pour les porteurs d'actions ordinaires**

Pour les porteurs d'actions ordinaires de BCE résidant au Canada, la conversion proposée entraînera de façon générale une cession de leurs actions ordinaires de BCE donnant lieu à un gain (ou à une perte) en capital égal au montant de l'écart en plus (ou en moins) entre la juste valeur marchande des parts de fiducie reçues et le coût de leurs actions ordinaires de BCE. Les actionnaires américains ne paieront pas d'impôt au Canada sur la conversion de leurs actions ordinaires en parts de fiducie.

Il est prévu que les détails complets des conséquences fiscales au Canada et aux États-Unis de la conversion proposée seront fournis dans la circulaire d'information qui sera envoyée à tous les actionnaires.

Les actionnaires actuels et potentiels de BCE sont invités à s'adresser à leurs propres conseillers financiers pour connaître l'incidence de la conversion proposée en ce qui les concerne.

### **Modalités et échéancier de l'arrangement**

La conversion de la nouvelle entité intégrée en une fiducie de revenu et les transactions connexes (appelées ici l'« arrangement ») seront réalisées dans le cadre d'un plan d'arrangement en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Selon l'arrangement, les actions ordinaires en circulation de BCE seront échangées contre des parts de la fiducie à raison de une pour une. En outre, BCE et Bell Canada fusionneront avec un certain nombre d'autres filiales pour former une nouvelle entreprise qui aura comme dénomination Bell Canada. Les conseils d'administration de BCE et de Bell Canada estiment que l'arrangement est dans les meilleurs intérêts de leurs entreprises respectives. BCE et Bell Canada ont également l'intention de faire des offres en espèces pour le rachat de la totalité des actions privilégiées de BCE et de Bell Canada actuellement en circulation. L'exécution de ce rachat sera assujettie à la conclusion de l'arrangement.

BCE et Bell Canada prévoient actuellement tenir en janvier une assemblée de leurs porteurs d'actions ordinaires et privilégiées pour examiner l'arrangement et s'attendent à ce que, dans la mesure où toutes les conditions afférentes à l'arrangement sont remplies, l'arrangement soit conclu au premier trimestre de 2007. BCE et Bell Canada prévoient envoyer en décembre une circulaire d'information et une documentation connexe relative à l'arrangement.

### **Conditions afférentes à l'arrangement**

Pour que l'arrangement puisse être conclu, il est nécessaire, entre autres conditions : (i) que l'arrangement soit approuvé par les actionnaires de BCE et de Bell Canada conformément aux lois applicables et aux ordonnances des tribunaux relatives à l'arrangement, (ii) que la totalité des approbations gouvernementales, réglementaires et boursières, des approbations d'autres porteurs de titres et des autres consentements nécessaires soient obtenus, (iii) que les droits de dissidence ne soient pas exercés au-delà d'un niveau d'actions ordinaires en circulation approuvé par le Conseil de BCE et (iv) que les lois ou politiques du Canada relatives à l'impôt sur le revenu ou aux télécommunications ou d'autres lois ou politiques du Canada en matière de réglementation ne fassent pas l'objet de modifications ayant un effet négatif important sur les transactions prévues par l'arrangement. Par ailleurs, le Conseil de BCE et le Conseil de Bell Canada pourront chacun décider, à leur discrétion, de ne pas aller de l'avant avec l'arrangement.

### **Opinions sur l'équité**

BCE a reçu une opinion de BMO Marchés des capitaux, l'un des conseillers financiers de BCE et de Bell Canada, selon laquelle, en date du présent communiqué, et sous réserve de certaines conditions habituelles, notamment l'examen par BMO Marchés des capitaux de la circulaire d'information et des documents connexes de BCE, la contrepartie devant être reçue par les porteurs d'actions ordinaires de BCE en vertu de l'arrangement est équitable d'un point de vue financier pour les porteurs d'actions ordinaires de BCE. BCE et Bell Canada, par ailleurs, ont reçu une opinion de BMO Marchés des capitaux selon laquelle, en date du présent communiqué, la contrepartie devant être offerte aux porteurs d'actions privilégiées de BCE et de Bell Canada en vertu des offres de rachat prévues par l'arrangement est, pour chaque série d'actions privilégiées de BCE et de Bell Canada, équitable d'un point de vue financier pour ces porteurs d'actions privilégiées.

### **Actions privilégiées et dette**

Dans le cadre de l'arrangement, BCE et Bell Canada prévoient également faire, directement ou indirectement, des offres en espèces visant le rachat de toutes les actions privilégiées de BCE et de Bell Canada actuellement en circulation. L'exécution de ces rachats sera assujettie à la conclusion de l'arrangement. Si l'arrangement n'est pas conclu, BCE et Bell Canada ne rachèteront aucune de leurs actions privilégiées existantes.

BCE et Bell Canada s'attendent à ce que les prix de l'offre en espèces visant les actions privilégiées soient les suivants :

- 26,05 \$ par action pour les actions privilégiées de premier rang, série R, de BCE
- 25,60 \$ par action pour les actions privilégiées de premier rang, série S, actuellement rachetables de BCE
- 25,60 \$ par action pour les actions privilégiées de premier rang, série Y, actuellement rachetables de BCE
- 25,75 \$ par action pour les actions privilégiées de premier rang, série Z, de BCE
- 25,65 \$ par action pour les actions privilégiées de premier rang, série AA, de BCE
- 25,85 \$ par action pour les actions privilégiées de premier rang, série AC, de BCE
- 25,60 \$ par action pour les actions privilégiées de catégorie A, série 15, actuellement rachetables de Bell Canada
- 26,05 \$ par action pour les actions privilégiées de catégorie A, série 16, de Bell Canada
- 25,95 \$ par action pour les actions privilégiées de catégorie A, série 17, de Bell Canada
- 25,60 \$ par action pour les actions privilégiées de catégorie A, série 18, actuellement rachetables de Bell Canada
- 26,25 \$ par action pour les actions privilégiées de catégorie A, série 19, de Bell Canada

BCE a également l'intention de faire, directement ou indirectement, une offre visant l'acquisition de toutes les actions privilégiées de premier rang, série T, de BCE pouvant être émises à la conversion des actions privilégiées de premier rang, série S, actuellement en circulation.

Le montant global des actions privilégiées de BCE et de Bell Canada actuellement en circulation est d'environ 2,8 milliards \$. Les détails complets de l'offre visant les actions privilégiées de BCE et de Bell Canada, y compris l'opinion sur l'équité fournie par BMO Marchés des capitaux, seront inclus dans une circulaire d'offre publique de rachat qui devrait être envoyée aux porteurs d'actions privilégiées en décembre.

L'arrangement peut déclencher des droits de consentement relatifs à certaines séries d'obligations ayant une valeur nominale d'environ 2 milliards \$, émises par Bell Canada en vertu de l'acte de fiducie de Bell Canada daté du 1<sup>er</sup> juillet 1976 et de l'acte de fiducie (subordonné) de Bell Canada daté du 17 avril 1996. Bell Canada a l'intention de racheter toute partie remboursable de tels titres conformément aux dispositions de remboursement pertinentes. Pour les obligations qui ne sont pas rachetables, Bell Canada a l'intention d'amorcer des discussions avec les porteurs de telles obligations et de faire des offres à un prix basé sur un rendement déterminé sans aucun écart par rapport à l'obligation de référence pertinente. Toutes les autres obligations existantes de BCE et de Bell Canada demeureront en cours.

En relation avec les transactions annoncées aujourd'hui, de nouvelles facilités de crédit consenties, non garanties, de 5,5 milliards \$ ont été conclues. Sous réserve de certaines conditions, ces facilités de crédit seront disponibles à la conclusion de l'arrangement et auront des échéances variant de 18 mois à trois ans.

### **Conseillers financiers**

BMO Marchés des capitaux, Goldman, Sachs & Co. et RBC Marchés des Capitaux ont agi à titre de conseillers financiers de BCE et de Bell Canada en relation avec les transactions qui précèdent.

### **Perspectives – Confirmation de l'orientation de 2006**

*Veillez consulter la section intitulée « Mise en garde concernant les déclarations prospectives » plus loin dans le présent communiqué pour voir un exposé concernant les facteurs de risque importants susceptibles d'influer sur notre orientation de 2006, ainsi que les hypothèses importantes qui sont à la base de cette orientation.*

BCE a également confirmé l'orientation financière suivante pour 2006 :

	<b>Orientation 2006 (chiffres estimatifs)(i)</b>
<b>Bell Canada</b>	
Croissance des produits d'exploitation	1 % - 3 %
Réductions de coûts	700 M\$ - 900 M\$
Marge du BAIIA <sup>3</sup> (ii)	Stable
Intensité du capital (iii)	16 % - 17 %
<b>BCE Inc.</b>	
BPA (iv)	1,80 \$ - 1,90 \$
Flux de trésorerie disponibles (v)	700 M\$ - 900 M\$

- (i) Tous les chiffres de 2006 ne tiennent pas compte de la conversion proposée en fiducie de revenu et des transactions connexes, qui devraient être conclues au premier trimestre de 2007. Les chiffres de 2006 reflètent la cession de notre participation dans CGI et la réduction de notre participation dans Bell Globemedia, les intentions de BCE quant à l'utilisation du produit de ces transactions et la création du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales.
- (ii) BAIIA en pourcentage des produits d'exploitation.
- (iii) Dépenses en immobilisations en pourcentage des produits d'exploitation.
- (iv) Avant frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour créer le Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales.
- (v) Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses en immobilisations, le total des dividendes et les autres activités d'investissement. En 2006, nous prévoyons dégager des flux de trésorerie disponibles de l'ordre de 700 millions \$ à 900 millions \$, à l'exclusion du financement des contributions de retraite provenant de l'acquisition de nos actions de Nortel et de CGI par la caisse de retraite de Bell Canada. Ce montant tient compte de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation prévus d'environ 5,5 à 5,7 milliards \$, moins les dépenses en immobilisations, le total des dividendes et les autres activités d'investissement.

### **Mise en garde concernant les déclarations prospectives**

Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué et certaines déclarations orales faites par nos hauts dirigeants concernant l'annonce de la conversion proposée de BCE et de Bell Canada en fiducie de revenu (la « fiducie »), y compris, mais sans s'y limiter, l'intention de créer la fiducie, la date prévue de conclusion de l'arrangement, l'intention de BCE et de Bell Canada de racheter leurs actions privilégiées actuellement en circulation, l'intention de Bell Canada de faire une offre à certains porteurs d'obligations, la structure prévue de l'arrangement, les distributions annuelles en espèces initiales par part et le ratio de paiement cible, l'attente selon laquelle l'arrangement vise à créer de la valeur pour les actionnaires et que le ratio de paiement cible vise à permettre d'atteindre certains objectifs financiers, l'orientation financière de 2006, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques, constituent de l'information prospective et sont assujetties à d'importants risques, incertitudes et hypothèses. Les risques et incertitudes en question sont identifiés et examinés à la section « Risques importants » ci-dessous. Les hypothèses en question sont identifiées et examinées dans le

paragraphe qui suit. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives et le lecteur est donc mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à ces déclarations prospectives. Sauf indication contraire de BCE, ces déclarations ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de toute transaction, outre l'arrangement proposé, ou d'éventuels éléments non récurrents ou autres éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après la date du présent communiqué.

### ***Hypothèses importantes***

Un certain nombre d'hypothèses ont été faites par BCE dans la préparation de l'information prospective énoncée dans le présent communiqué et des déclarations prospectives faites par les hauts dirigeants de BCE en ce qui a trait à l'annonce de la création proposée de la fiducie.

En particulier, les distributions annuelles en espèces initiales par part de la fiducie en 2007 reposent notamment sur les hypothèses suivantes : un montant d'encaisse disponible pour distribution en 2007 d'environ 2,1 milliards \$, un ratio de paiement cible initial de 85 %, un nombre estimatif pro forma de parts en circulation d'environ 812 millions, des distributions par Bell Aliant à Bell Canada (basées sur les distributions prévues pour 2006) d'environ 275 millions \$ et le fait que la conversion de BCE et de Bell Canada en fiducie de revenu, ainsi que les transactions en découlant, seront conclues à des conditions et selon un échéancier substantiellement conformes à ceux énoncés dans le présent communiqué.

De plus, le montant initial d'encaisse disponible pour distribution de la fiducie reflète des perspectives commerciales préliminaires pour BCE, à l'exclusion de Bell Aliant, qui reposent sur certaines tendances et hypothèses financières et opérationnelles prévues pour 2007, incluant le BAIIA moins des dépenses en immobilisations actuellement planifiées allant d'environ 3,2 milliards \$ à 3,4 milliards \$, ainsi que des coûts en espèces additionnels, qui comprennent des contributions de retraite normalisées allant d'environ 250 millions \$ à 275 millions \$, des paiements du service de la dette allant d'environ 825 millions \$ à 875 millions \$ et des impôts en espèces allant d'environ 50 millions \$ à 75 millions \$. L'encaisse disponible pour distribution est constituée du montant pro forma de la monétisation de Télésat. Elle exclut par ailleurs Bell Globemedia, qui est maintenant comptabilisée à la valeur d'acquisition, par suite de la réduction de notre participation. Nous avons également posé l'hypothèse que les facteurs déterminants du BAIIA de Bell Canada en 2007 seraient les tendances et hypothèses suivantes : augmentations du PMU (produit moyen par unité), contribution plus élevée des secteurs de croissance au BAIIA, valeur plus élevée tirée de nos secteurs traditionnels par une réduction au minimum du déclin de nos services interurbains et une stabilisation des réductions de nos SAR résidentiels, et mise à contribution de notre nouvelle structure de coûts.

Ces tendances et hypothèses financières et opérationnelles pour 2007 représentent une perspective préliminaire pour 2007 et non pas l'orientation annuelle officielle de BCE pour 2007. L'orientation annuelle officielle de BCE pour 2007 sera publiée en décembre 2006. Puisque le ratio de paiement cible de la fiducie, ainsi que d'autres cibles connexes, sont fondés sur des hypothèses et objectifs préliminaires pour 2007 plutôt que sur l'orientation annuelle officielle de BCE, ils sont assujettis à une incertitude plus importante; par conséquent, il existe un risque plus élevé que le ratio de paiement réel et le niveau réel d'encaisse disponible pour distribution diffèrent sensiblement des cibles actuelles de BCE.

En faisant ces déclarations prospectives, BCE a supposé que les diverses conditions préalables à l'arrangement peuvent être satisfaites conformément à leurs modalités. Pour plus de détails, consulter le paragraphe « Risques relatifs à l'arrangement » ci-dessous.

## **Risques importants**

### **Risques relatifs à l'arrangement**

La réalisation de l'arrangement proposé est assujettie à un certain nombre de conditions, y compris celles mentionnées à la section « Conditions afférentes à l'arrangement » ci-dessus.

Ces conditions pourraient ne pas être satisfaites ou elles pourraient ne pas être satisfaites d'une façon satisfaisante pour BCE ou Bell Canada, auquel cas l'arrangement proposé pourrait être modifié, restructuré ou abandonné. En outre, le Conseil de BCE et le Conseil de Bell Canada pourront chacun décider, à leur discrétion, de ne pas aller de l'avant avec l'arrangement.

### **Risques relatifs à la fiducie**

*Les distributions en espèces ne sont pas garanties et elles fluctueront en fonction de la performance de l'entreprise.*

Pour ce qui touche le bénéficiaire et l'encaisse disponible pour distribution, la fiducie dépendra entièrement de ses filiales d'exploitation. Même si BCE a déterminé des distributions annuelles en espèces initiales par part et un ratio de paiement cible initial, il ne peut y avoir d'assurance concernant les sommes réelles qui seront distribuées ou le ratio de paiement réel. Le montant réel des distributions en espèces versées relativement aux parts de fiducie dépendra de divers facteurs, qui sont tous assujettis à un certain nombre de risques et à d'autres facteurs indépendants de la volonté de la fiducie et de BCE. Les distributions ne sont pas garanties et elles fluctueront en fonction de la performance des filiales d'exploitation de la fiducie. La fiducie pourra, à sa discrétion, établir des disponibilités de caisse pour assurer la bonne conduite de ses activités. Si elle ajoutait à ces disponibilités dans une année donnée, elle réduirait l'encaisse distribuable et, par conséquent, l'encaisse disponible pour les distributions de l'année en cause. De plus, le moment et le montant des dépenses en immobilisations auront une incidence directe sur l'encaisse disponible pour distribution de la fiducie, et par conséquent sur les distributions aux porteurs de parts. Les distributions pourraient être réduites, voire éliminées, lorsqu'il sera jugé nécessaire de faire des dépenses en immobilisations ou d'autres dépenses importantes. C'est pourquoi il ne peut y avoir d'assurances concernant les niveaux réels des distributions en espèces par la fiducie.

### **Risques généraux pour l'entreprise**

L'orientation annuelle de BCE pour 2006, ainsi que les distributions annuelles en espèces initiales par part, le ratio de paiement cible et le montant en espèces disponible pour distribution de la fiducie, et les tendances et hypothèses financières et opérationnelles préliminaires pour 2007 sur lesquelles ces cibles reposent, sont également assujettis à divers risques qui pourraient avoir des effets négatifs sur les activités de BCE et qui pourraient causer des écarts importants entre les résultats réels et les attentes actuelles. Pour une description de ces autres risques, consulter la rubrique intitulée « Hypothèses formulées pour préparer les déclarations prospectives et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats » contenue dans le Rapport de gestion de BCE Inc. (inclus aux pages 42 à 56 du Rapport annuel 2005 de Bell Canada Entreprises) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, daté du 1<sup>er</sup> mars 2006, déposé par BCE auprès des commissions canadiennes de valeurs mobilières (disponible sur le site Web de BCE à l'adresse [www.bce.ca](http://www.bce.ca) et sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com)) et auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, sur formule 40-F (disponible sur EDGAR à [www.sec.gov](http://www.sec.gov)), tel que mis à jour dans le Rapport de gestion du premier trimestre de 2006 de BCE daté du 2 mai 2006 et dans le Rapport de gestion du deuxième trimestre de 2006 daté du 1<sup>er</sup> août 2006 dans la rubrique intitulée « Hypothèses formulées pour préparer les déclarations prospectives et risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats », déposés par BCE auprès des commissions canadiennes de valeurs mobilières et de la SEC, sur formule 6-K (disponibles sur les sites Web mentionnés plus haut). L'orientation annuelle de BCE pour 2006 est également assujettie aux hypothèses décrites dans les documents ci-dessus.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué représentent nos attentes en date du 11 octobre 2006 et, par conséquent, peuvent changer après cette date. Toutefois, nous n'avons ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser l'une ou l'autre des déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouvelles informations ou autrement.

---

**Notes:**

- <sup>1</sup> Les distributions annuelles en espèces initiales prévues de la fiducie, d'un montant par part d'environ 2,55 \$, représentent l'estimation de la direction et se calculent en soustrayant les dépenses en immobilisations cibles pour 2007 et d'autres postes du BAIIA cible pour 2007. Le montant en espèces disponible pour distribution est une mesure des flux de trésorerie qui est généralement utilisée par les fiducies de revenu canadiennes comme indicateur de leur capacité de faire des distributions en espèces. Ce n'est pas une mesure reconnue en vertu des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et elle n'a pas de définition normalisée. Telles qu'elles sont présentées par BCE, les espèces disponibles pour distribution pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous définissons les espèces disponibles pour distribution comme les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation après certains rajustements de normalisation et pro forma et certains éléments sans effet sur la trésorerie, et en tenant compte notamment des contributions au régime de retraite, des impôts en espèces et intérêts débiteurs, ainsi que d'autres dépenses en espèces et dépenses en immobilisations. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable. On trouvera dans un avis de changement important qui sera déposé aujourd'hui auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes sur SEDAR et auprès de la SEC sur formule 6-K un calcul détaillé de l'encaisse distribuable pro forma de la fiducie, qui repose sur les résultats historiques pro forma de la fiducie pour les douze mois se terminant le 30 juin 2006, rajusté pour tenir compte des conséquences prévues de la conversion et d'hypothèses appropriées découlant des lignes de conduite prévues de la direction.
- <sup>2</sup> Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation après les dépenses en immobilisations, le total des dividendes et les autres activités d'investissement. Les flux de trésorerie disponibles n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un indicateur important de la vigueur financière et de la performance de notre entreprise, car ils représentent les fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre entreprise. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une société et ses actifs sous-jacents. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable.
- <sup>3</sup> Nous définissons le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation, c'est-à-dire comme le bénéfice d'exploitation avant l'amortissement, la charge nette au titre des avantages sociaux et les frais de restructuration et autres éléments. Le terme BAIIA n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous utilisons le BAIIA, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités permanentes, avant l'incidence de l'amortissement, de la charge nette au titre des avantages sociaux et des frais de restructuration et autres éléments. Nous excluons ces éléments parce qu'ils influent sur la comparabilité de nos résultats financiers et pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances du rendement de l'entreprise. Nous excluons l'amortissement et la charge nette au titre des avantages sociaux étant donné que ces éléments sont largement fonction des méthodes comptables et des hypothèses utilisées par un émetteur, ainsi que de facteurs hors exploitation comme le coût historique des immobilisations et le rendement de l'investissement des régimes de retraite d'un émetteur. Le fait d'exclure les frais de restructuration et autres éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents. Le BAIIA nous permet de comparer notre rendement d'exploitation de manière constante. Nous estimons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA pour évaluer la capacité d'un émetteur d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, ou qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les émetteurs dans l'industrie

---

des télécommunications. La mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable est le bénéfice d'exploitation.

### **Conférence téléphonique à l'intention des analystes financiers**

BCE tiendra une conférence téléphonique à l'intention des analystes financiers afin de traiter de cette annonce le mercredi 11 octobre à 8 h 30 (heure de l'Est). *Les journalistes sont invités à y assister à titre d'auditeurs seulement.*

Pour participer, composez le **416 641-6121** ou le **1 866 299-6657** peu de temps avant le début de la conférence. Une reprise sera diffusée pendant une semaine, au 416 695-5800 ou au 1 800 408-3053 (code d'identification 3200863#). La conférence téléphonique fera également l'objet d'une webdiffusion en direct et sera archivée pendant 90 jours sur le site Web de BCE à l'adresse [www.bce.ca](http://www.bce.ca).

### **Conférence téléphonique à l'intention des médias**

BCE tiendra une conférence téléphonique à l'intention des médias afin de traiter de cette annonce le mercredi 11 octobre à 10 h (heure de l'Est). Michael Sabia, chef de la direction de BCE et Bell Canada, et d'autres hauts dirigeants, participeront à la conférence téléphonique.

Pour participer, composez le **514 861-7241** ou le **1 866 862-3915** peu de temps avant le début de la conférence. Une reprise sera diffusée pendant une semaine, au 514 861-2272 ou au 1 800 408-3053 (code d'identification 3200856#). La conférence téléphonique fera également l'objet d'une webdiffusion en direct et sera archivée pendant 90 jours sur le site Web de BCE à l'adresse [www.bce.ca](http://www.bce.ca).

### **À propos de BCE Inc.**

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada. Grâce à ses 28 millions de connexions clients, BCE fournit un ensemble de services de communications des plus complets et des plus novateurs à ses clients de résidence et d'affaires au Canada. Assurés sous la marque Bell, ils comprennent les services téléphoniques local, interurbain et sans fil, l'accès Internet haute vitesse et sans fil, les services IP-large bande, des services de technologies de l'information et des communications (ou services à valeur ajoutée), ainsi que les services de télévision directe par satellite et par VDSL. Les autres secteurs de BCE comprennent Bell Globemedia, première société canadienne de médias, et Télésat Canada, un pionnier et un chef de file mondial dans la gestion et l'exploitation de systèmes par satellite. Les actions de BCE sont cotées en Bourse au Canada, aux États-Unis et en Europe.

-30-

### **Renseignements :**

#### **Pierre Leclerc**

Relations avec les médias  
514 391-2007 / 1 877 391-2007  
[pierre.leclerc@bell.ca](mailto:pierre.leclerc@bell.ca)

#### **Thane Fotopoulos**

Relations avec les investisseurs  
514 870-4619  
[thane.fotopoulos@bell.ca](mailto:thane.fotopoulos@bell.ca)